

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 08 novembre 2024

Présents : 10 *quinze novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 12

Contre : 0 **Représentés:** AUDREY BLANQUET représentée par Claudine HOUSSELLE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Vente de bois de gré à gré - réponse défavorable - DE_127_2024

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le lot de bois en parcelles 23, 24, 25 et 26 en forêt communale d'Allanche pour un volume estimé de 783 m³ a été inscrit à l'état d'assiette et qu'il convient de décider de sa destination.

Forêt	Parcelles	Etat d'assiette	Volume martelé	Destination
FC d'Allanche	23	2023	138	Vente en bois façonné
	24		113	
	25		487	
	26		43	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipa



Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE_127_2024-DE
A G E D I

- DECIDE de ne pas effectuer la vente à l'EURL SABATIER Lionel en vertu de l'avis défavorable rendu par l'ONF en date du 14 octobre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 26 NOV. 2024
publié le :
26 NOV. 2024



Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE_127_2024-DE
A G E D I